

REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS OPEN CRC Open

Ce règlement intérieur définit l'organisation CRC Open de la région Occitanie. Il est un complément au règlement du CNC Open consultable sur le site de la F.F.P.J.P.

Composition

Le CRC Open est composé de 64 clubs répartis en 2 divisions (CRC 1 et CRC 2). Chaque division est composée de 4 groupes de 8 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies.

Montées et descentes (voir tableaux annexes)

Elles sont établies en fonction :

- Des équipes descendues de CNC3
- Des équipes montantes en CNC3

Toutefois, toute équipe ayant déclaré forfait général en CNC ou ne se réinscrivant pas (quelle que soit la division du CNC Open), conformément au règlement national n'existera plus.

Dans le cas où toutes les équipes classées à la même place dans les 4 groupes ne montent pas (ou ne descendent pas), nous effectuerons un classement entre toutes les équipes placées au même rang dans les 4 groupes.

Ce classement sera utilisé pour effectuer d'éventuels repêchages d'équipe.

Phase finale

- Pour le CRC 1
Les 2 premiers de chaque groupe, soit 8 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur un week-end.
Les rencontres des ¼ de finale opposeront par tirage au sort préétabli un premier de groupe à un second de groupe en évitant que 2 équipes issues du même groupe ne se rencontrent (voir annexe).
Les rencontres de ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.
Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.
Le nombre de montées en CNC 3 sera celui alloué par la FFPJP.
- Pour le CRC 2
- Les premiers de chaque groupe, soit 4 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur un week-end.
- Les rencontres de ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
Un week-end à 3 matchs et 2 journées en dimanche à 2 matchs selon un calendrier établi chaque année identique à celui du CNC.
- Pour la phase finale
Sur un week-end en novembre
Samedi après-midi : ¼ de finales en CRC1
Dimanche matin : ½ finales en CRC1 et 2
Dimanche après-midi : finale et match de classement en CRC 1 et 2
- Horaires :
 - o Sur un week-end à 3 matchs, le premier débutera le samedi à 14 heures, le second débutera le dimanche à 8 heures 30 et le troisième le dimanche après-midi à une heure déterminée par le jury
 - o Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour le week-end à 3 matchs :

- Si le club est situé à plus d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.
 - Une indemnité forfaitaire d'hébergement de 150,00€
- Si le club est situé à moins d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club pour chaque jour.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 150,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de route du lieu de la finale.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 24 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m. et 15 m. de long) toutefois il pourra être accepté, à titre exceptionnel, que ces dimensions soient réduites sans être inférieures à 3 m. de large sur 12 m. de long. Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes

Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes

- Quarts de finale :
 - 1° groupe A contre 2° groupe C (Quart 1)
 - 1° groupe B contre 2° groupe D (Quart 2)
 - 1° groupe C contre 2° groupe B (Quart 3)
 - 1° groupe D contre 2° groupe A (Quart 4)
- Demi-finales
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 3
 - Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 4

Tirage au sort de la phase finale à 4 équipes

- Demi-finales :
 - 1° groupe A contre 1° groupe C
 - 1° groupe B contre 1° groupe D

MONTEES ET DESCENTES

CRC1 & 2			
Cas n°1: AUCUN CLUB NE DESCEND DE CNC3			
CRC1		CRC2	
ANNEE N	ANNEE N+1	ANNEE N	ANNEE N+1
2	20	12	10
20	12	9	13
10		11	9
32	32	32	32
Cas n° 2 : UN SEUL CLUB DESCEND DE CNC3			
CRC1		CRC2	
ANNEE N	ANNEE N+1	ANNEE N	ANNEE N+1
2	19	12	11
19	12	8	13
11	1	12	8
32	32	32	32

CODE DE COULEURS

	MONTEE EN CNC3 ou en CNCF
	MAINTIEN EN CRC1 ou en CRCF
	DESCENTE EN CRC2
	MONTEE EN CRC1
	MAINTIEN EN CRC2
	DESCENTE EN CDC
	MONTEES DE CDC
	DESCENTE DE CNC3

Cas n° 3 : DEUX CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
ANNEE N	ANNEE N+1	ANNEE N	ANNEE N+1
2	18	12	12
18	12	7	13
12	2	13	7
32	32	32	32

Cas n° 4 : TROIS CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
ANNEE N	ANNEE N+1	ANNEE N	ANNEE N+1
2	17	12	13
17	12	6	13
13	3	14	6
32	32	32	32